

« Recul du chauffage au gaz d'ici 2025 en Europe, notamment au bénéfice de la PAC »

En Europe, le marché des chaudières à gaz pour le chauffage de l'habitat, présentement dominantes sur ce marché, diminuera de 22% d'ici 2025, en volume, passant de 3,7 millions d'unités par an actuellement à 2,9 millions en 2025. C'est ce que pronostique une récente étude de Delta E&E portant sur cinq pays européens, dont la France. En France, l'étude prévoit, d'ici 2025, une croissance des ventes de systèmes hybrides, à plus de 70 000 unités par an à terme, et ce tout particulièrement en rénovation. Pour l'ensemble des pays européens étudiés, Delta E&E estime que les chaudières à gaz traditionnelles devront faire face, dans les années qui viennent, à une progression des ventes d'appareils à gaz plus performants, ainsi qu'à une part de marché croissante du chauffage à l'électricité, même si ces gains de parts de marché au détriment du chauffage au gaz devraient rester assez limités. L'étude pronostique une « forte » croissance des ventes de PAC électriques au cours des dix prochaines années, aussi bien en rénovation qu'en construction neuve, ce qui, ajoute-t-on chez Delta E&E, entraînera un certain accroissement de la demande d'électricité pour le chauffage des logements. Et l'étude de conseiller aux commercialisateurs d'électricité de promouvoir la PAC afin de développer leurs ventes d'électricité.

Cela étant, et même si l'étude s'attend à une « petite » diminution de la demande de gaz pour le chauffage des logements en Europe d'ici 2025, elle n'en prévoit pas moins que le gaz continuera de jouer un « rôle clé », dans l'habitat, sur le marché européen du chauffage et qu'une grande partie des logements neufs en Europe sera chauffée au gaz. Le parc européen d'appareils de chauffage fonctionnant au gaz va croître encore dans les prochaines années, précise l'étude, qui estime que, parmi les technologies « gagnantes » d'ici 2025 et au-delà, sur le marché européen du chauffage des logements, plusieurs fonctionneront, au moins en partie, au gaz ; elle cite plus particulièrement les chaudières hybrides (avec couplage PAC ou solaire thermique ou photovoltaïque). Davantage d'équipements gaz plus performants et une augmentation des ventes de PAC conduiront, d'ici 2025, à une petite diminution de la demande de gaz et, inversement, à une progression de celle d'électricité, cette dernière essentiellement grâce à la PAC, résume-t-on chez Delta E&E, où on conseille aux commercialisateurs de gaz de soutenir l'utilisation des systèmes hybrides (« plutôt que celle de simples PAC électriques »), ce qui, ajoute-t-on, pourrait ainsi réduire le rythme de conquête de parts du marché du chauffage résidentiel par l'électricité.

L'étude observe par ailleurs que, à la Commission européenne, la question de l'efficacité énergétique des bâtiments est montée « tout en haut de l'agenda politique », avec tout particulièrement une nouvelle stratégie européenne du chauffage et du refroidissement qui doit être développée cette année. Avec le cadre politique actuel et les mécanismes d'aide existants en matière de chauffage des logements, les objectifs européens de réduction des consommations énergétiques carbonées seront très difficiles à atteindre, estime-t-on chez Delta E&E, où on observe que les décideurs politiques au niveau européen sont en train d'admettre la nécessité d'une politique plus dynamique en la matière. Il pourrait être nécessaire, poursuit-on chez Delta E&E, d'augmenter l'aide publique aux équipements de chauffage à faibles émissions de carbone les plus chers afin de les rendre « plus attractifs » pour le consommateur.

Que pensent les occupants de logements BBC de leurs équipements CVC ?

De plusieurs études sur l'habitat neuf labellisé BBC que vient de présenter Qualitel, il ressort que « les valeurs atteintes par certains polluants, dans des logements, sont liées à une insuffisance de la ventilation ». Autre enseignement : « une température supérieure à 19°C a un faible impact sur la facture énergétique des ménages en raison des bonnes qualités globales du bâti, économe en énergie, et du prix de l'énergie ». Une des études, réalisée auprès de locataires par Qualitel et la CLCV, révèle que « certains locataires de logements BBC, notamment les plus âgés, demandent à réintégrer un logement classique, car ils ont froid ». Cela dit, 55% des personnes interrogées par la CLCV trouvent leur système de chauffage confortable, et 17% très confortable, contre 19% peu confortable et 8% pas du tout confortable. Les personnes interrogées estiment, en moyenne, être bien chauffé à 37% et plutôt bien chauffé à 43%. Ils sont, toutefois, 8% à considérer que les différentes pièces de leur appartement sont plutôt mal chauffées, et 10% « clairement » mal chauffées. 34% ont eu une panne de leur système de chauffage ou, de manière générale, ont constaté un dysfonctionnement : fuite, défaut de purge, boue à l'intérieur des tuyaux, etc.

56% chauffent toutes les pièces de leur logement, tandis que c'est principalement dans les chambres que le chauffage est coupé (52%), devant la cuisine (20%), la salle de bains (15%) et le séjour (13%). 22% utilisent un chauffage d'appoint (généralement un radiateur électrique ou un soufflant utilisé pendant la nuit ou dans la salle de bains). 72% font attention à leur consommation de chauffage, en fermant les radiateurs la nuit ou en cas d'absence durant la journée, ou en le coupant lorsque les fenêtres sont ouvertes, ou encore au moyen de robinets thermostatiques ou d'un système de programmation. 66% ne regardent jamais leur compteur d'énergie. 54% disent que la ventilation suffit à aérer leur logement. Ce chiffre passe à 86% lorsqu'il leur est demandé si l'air de leur logement est sain, précise l'étude. Concrètement, cela signifie que les personnes interrogées pallient de leur propre initiative ce qu'ils estiment être une insuffisance de l'efficacité de la ventilation en aérant eux-mêmes le logement. Parmi les problèmes signalés par les occupants, figurent les renvois d'odeurs (à 62%), devant les moisissures (23%) et les problèmes de condensation (15%). Dans 27% des cas, les occupants ont une explication concernant l'origine de ces nuisances et il s'agit principalement d'un défaut de fonctionnement de la VMC, constate l'étude. 18% sont « gênés » par la ventilation (notamment entrée d'air froid et bruit). En matière de bruits à l'intérieur du logement, la ventilation représente 20% des nuisances rapportées, contre seulement 2% pour le chauffe-eau. Par ailleurs, 20% connaissent des dysfonctionnements d'ECS, surtout liés au débit de l'eau et à sa température à la sortie du robinet.